



COMMUNIQUÉ

N° : 6

L'IATA salue l'entente OACI-CAEP sur des normes de bruit plus exigeantes pour les aéronefs et les progrès concernant la norme de CO₂

14 février 2013 (Montréal) – L'Association du transport aérien international (IATA) salue l'entente conclue par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue d'une nouvelle norme de bruit plus exigeante pour les futurs aéronefs.

Le Comité de la protection de l'environnement en aviation de l'OACI (CAEP), qui réunit des États membres de l'OACI, des représentants de l'industrie et des organisations non gouvernementales, a examiné la faisabilité technologique, les avantages environnementaux et les facteurs économiques, et a obtenu un consensus permettant d'établir une nouvelle norme qui entraînera une réduction de 7 décibels de bruit effectivement perçue (EPNdB) par rapport à la norme actuelle énoncée au chapitre 4.

« Le transport aérien est déjà 75 % plus silencieux qu'il y a quatre décennies et l'industrie poursuivra sa recherche de solutions rentables de gestion du bruit afin de réduire le nombre de personnes exposées au bruit des aéronefs, conformément à nos engagements globaux sur la viabilité et la performance environnementale », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

La nouvelle norme s'appliquera aux nouveaux types d'aéronefs pour lesquels une demande de certification sera déposée après le 31 décembre 2017 ainsi qu'aux nouveaux aéronefs plus légers à compter de 2020. Le chapitre 4 actuel est entré en vigueur en 2006.

« Voici un autre bon exemple des succès que peut avoir l'OACI lorsqu'elle s'attaque à un problème environnemental difficile. Ce travail de collaboration fait en sorte que le développement et la mise en œuvre des normes mondiales reflètent les besoins spécifiques de la société en général et la capacité des États, tout en assurant la sécurité des investissements à long terme dans les flottes d'aéronefs », a soutenu M. Tyler.

L'entente sur les procédures d'homologation relatives aux normes de CO₂ des nouveaux aéronefs offre une autre illustration de la capacité de l'OACI à favoriser des progrès mondiaux en matière de gestion des impacts environnementaux de l'aviation. S'ajoutant au système métrique commun adopté l'an dernier, ce développement pave la voie à une évaluation par le CAEP des niveaux d'exigence, le dernier élément de la future norme de CO₂.

Les recommandations adoptées par le CAEP seront présentées au Conseil de l'OACI plus tard en 2013 en vue d'actions à venir.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 240 compagnies aériennes qui assurent 84 % du transport aérien mondial.
- L'industrie aérienne mondiale s'est engagée à poursuivre trois objectifs séquentiels pour gérer sa part des émissions de carbone générées par l'activité humaine. Ces trois objectifs sont :
 - améliorer l'efficacité énergétique de 1,5 % par année d'ici 2020;
 - plafonner les émissions nette à partir de 2020 avec une croissance neutre en carbone; et
 - réduire les émissions nettes de moitié d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.